

L'abolition de la traite des esclaves

*Serge Daget**

Le présent chapitre ne cherche pas à mesurer la profondeur de chacune des innovations que le XIX^e siècle a apportées à l'Afrique. Il ne prétend pas montrer la traite des esclaves dans la totalité du phénomène: par exemple, il ne fait que de rapides allusions aux traites transsaharienne et arabe, lesquelles méritent les analyses particulières de leurs éminents spécialistes. Il montre à grands traits les difficultés rencontrées par les nations du monde occidental pour abolir la traite des esclaves noirs, principalement vers les exploitations esclavagistes du côté américain de l'Atlantique. Il schématise les conditions de la fin virtuelle du trafic et indique quelques-unes des conséquences qui en ont résulté. De nombreuses recherches doivent encore être entreprises pour parvenir à une meilleure connaissance du phénomène dans son ensemble. La tradition orale devrait y être prépondérante.

Jamais la participation africaine à la traite n'a été générale. Certains peuples de l'arrière-pays l'ignoraient. Des sociétés côtières détruisaient les navires et rançonnaient les équipages des négriers. Chez d'autres, elle bouleversait les structures socio-économiques et politiques. D'autres encore s'affirmaient par la gestion autoritaire et exclusive du système. Alors, les intérêts noirs et blancs coïncidaient dans une traite florissante. Des producteurs et distributeurs africains de main-d'œuvre exportable prospéraient grâce à cette branche de l'économie et au commerce extérieur de la côte. Durant le XVIII^e siècle, ils ont échangé près de 7 millions d'individus contre environ 300 millions de piastres en marchandises spécifiques au «commerce de Guinée» dont

* Décédé en 1992.

peut-être 80 millions d'armes à feu. Dans la même période, la traite transsaharienne déportait plus de 700 000 personnes, la traite par l'océan Indien environ 200 000. À l'autre extrémité du passage atlantique, les négociants négriers échangeaient les 6 millions d'Africains survivants — 40% d'enfants et de femmes — contre le produit du travail des esclaves, qui se vendait de mieux en mieux du côté européen de l'océan. Là, néanmoins, quelques intellectuels dont ces pratiques heurtaient la sensibilité et la morale condamnaient la consommation d'un sucre teinté du sang des « oubliés de tout l'univers ». Ils réclamaient l'abolition de la traite.

L'idéologie abolitionniste n'est pas d'inspiration africaine. Elle visait tous les milieux négriers et esclavagistes du monde atlantique avant de s'intéresser aux effets des traites transsaharienne ou arabe. Ses manifestations relevaient d'une philosophie morale dont la puissance de mobilisation réelle était très faible. Cependant, durant un demi-siècle, les bannières des forces antinégrières et de la « civilisation » de l'Afrique ont couvert officiellement les pressions occidentales de plus en plus fortes sur le littoral ouest-africain. Vers 1860, l'Occident installe définitivement une présence jusqu'alors ponctuelle, subordonnée, parfois interdite. Le nord et l'est de l'Afrique connaissent des situations à peu près semblables, à partir de 1830 et jusqu'à la fin du siècle.

L'élan abolitionniste de l'Occident

Au long du XVIII^e siècle, polissant la définition du droit universel au bonheur et à la liberté, anthropologues, philosophes et théologiens rencontrent le cas de l'Africain et de sa condition dans le monde. Leur réflexion les conduit à modifier les notions ordinairement admises jusqu'alors sur le Noir d'Afrique et l'esclave américain: de la brute et de la bête de somme, ils font un être moral et social. Leur formule, « le Noir est un homme », récuse implicitement le consensus sur l'honorabilité, la légitimité, l'utilité de la vente des Nègres. Leurs analyses humanitaristes débouchent sur l'exigence abolitionniste. Leur bilan de la traite est entièrement négatif.

Elle saigne les États qui l'encouragent ou la subventionnent. Elle tue des dizaines de milliers de Blancs et des centaines de milliers de Noirs. Elle tire de leur terroir des producteurs-consommateurs qui, réduits à l'esclavage américain, ne sont rien. Elle interdit de diversifier l'activité commerciale sur la côte. Elle perpétue la barbarie dans le continent noir — opinion qui prend sa source aux observations des seuls Occidentaux crédités d'un « savoir » sur l'Afrique, les négriers. Dénonçant un fléau, l'abolitionniste ne prétend pas convertir immédiatement trafiquants nègres ou esclavagistes blancs. Il propose un programme de régénération de l'Afrique par la christianisation, la civilisation, le commerce naturel et fixe des étapes rationnelles à son exécution: retourner l'opinion publique du monde chrétien; conduire les gouvernements « civilisés » à prendre des positions officielles; abolir la traite, légalement, dans l'Atlantique.

En France, la *Grande Encyclopédie* et l'œuvre de l'abbé Raynal, revue par Diderot, enseignent aux bourgeois révolutionnaires le dégoût de l'esclavage. Ce courant d'idées élevées et profanes soutient de loin l'idéal de la Société française des Amis des Noirs, qu'on croit stipendiée par l'Angleterre. Les révolutionnaires ne ressentent ni la réalité négrière ni la nécessité d'amener l'opinion publique à soutenir leur nouvelle idéologie. Au contraire, en Angleterre, la sensibilisation du peuple à la philanthropie se fait par l'explication théologique appuyée sur un puissant renouveau évangélique. En effet, s'étant déjà interdit le commerce négrier, les quakers américains avaient persuadé les quakers britanniques de rallier le mouvement abolitionniste anglais¹. En même temps, une campagne intense était menée dans les milieux politiques. Avant-garde et porte-parole de ces forces conjointes, la Secte de Clapham les exprime annuellement par la voix de William Wilberforce à la Chambre des Communes. Le combat contre les nombreux obstacles accumulés par les esclavagistes et les négriers dure vingt ans. Le 25 mars 1807, l'Angleterre abolit la traite. C'est la seconde abolition officielle, après le Danemark en 1802. Les États-Unis généralisent les décisions individuelles des quakers en 1808. Cette prise en charge des intérêts humanitaires par les pouvoirs politiques avait eu pour champion la Grande-Bretagne, nation dont les négriers avaient importé environ 1 600 000 Africains dans ses colonies américaines au cours du siècle précédent.

L'hagiographie, d'après laquelle la révolution humanitaire ouvre l'une « des plus nobles pages » de l'histoire anglaise, était mise à mal, en 1944, par une thèse fondée sur le matérialisme historique. Selon Eric Williams, l'abolition servait puissamment les intérêts économiques de l'Angleterre industrielle naissante². Certes, cette approche féconde ne nie pas entièrement le rôle de la philosophie morale, ni celui d'un humanitarisme idéal et triomphant. Mais elle fait apparaître de sévères contradictions entre pensée théorique et réalité pratique : parmi les principaux dirigeants du mouvement abolitionniste figurent de nombreux banquiers (ce cas est également vrai dans la Société française des Amis des Noirs) ; c'est donc que le capital trouve de l'intérêt dans l'abolition de la traite. Plus tard, les idées théoriques se révéleront impuissantes à dominer le flot bien réel des esclaves vers des exploitations esclavagistes en plein développement, à Cuba et au Brésil ; et les forces dites humanitaires ne pourront maîtriser l'égalisation des droits sur le sucre, dont la conséquence éventuelle, à une époque où la mécanisation des plantations est encore loin d'être faite, sera le renforcement de la demande en main-d'œuvre noire. Le principal mérite de l'intéressante thèse d'Eric Williams est peut-être d'avoir donné une impulsion aux recherches nouvelles, alors que le débat économique se poursuit. Seymour Drescher montre ainsi que l'abolition est un « éconocide », et Roger Anstey que la foi, la bienveillance

1. R. Anstey, 1975, chap. 9.

2. E. Williams, 1944.

sont à la source de la philanthropie anglaise³. Les historiens diffèrent peut-être moins sur la critique des facteurs politiques de l'abolition.

Des propositions d'abolition collective, lancées par l'Angleterre en 1787 puis en 1807, avaient échoué. En 1810, le Portugal faisait de vagues promesses en échange d'ouvertures sur le marché britannique. Un monde s'effondre avec la fin des guerres napoléoniennes. La paix de 1815 rend la Méditerranée, l'océan Indien et l'Atlantique au commerce maritime, et les rouvre au trafic négrier. Au Congrès de Vienne, cherchant une condamnation explicite de la traite, la diplomatie anglaise obtient une déclaration platonique et dilatoire, reprise à Vérone. À partir de 1841, ce semblant de morale abolitionniste officielle autorise désormais toutes les stratégies combinées du Foreign Office et de l'Amirauté dans les affaires négrières mondiales. En trois points, Londres propose aux nations une procédure prétendue radicale contre la traite internationale : législations intérieures interdisant le trafic négrier aux nationaux ; traités bilatéraux conférant aux marines de guerre le droit réciproque de visiter et de saisir en mer les navires de commerce de chaque nation contractante pris à la traite illégale ; et collaboration dans des commissions mixtes habilitées à condamner les négriers saisis et à libérer les Noirs trouvés à leur bord. De telles dispositions fonctionneraient également dans l'océan Indien, notamment entre Maurice et Bourbon (l'actuelle île de la Réunion).

Ce projet plaît à un public à option libérale ou philanthropique. Par ailleurs, aucune économie nationale ne peut négliger la clientèle ou les fabrications anglaises. Surtout, pour les gouvernements nouveaux ou en difficulté qui recherchent l'approbation ou la passivité de Londres, un geste abolitionniste équivaut à un véritable geste de coopération. Inversement, le projet anglais ne peut que susciter la résistance des intérêts que léserait la suppression de la traite par la force. Résistance des États, au nom de leur souveraineté nationale : droit de visite et commissions mixtes présupposent un abandon partiel de cette souveraineté. Résistance des classiques « intérêts supérieurs », afin de faire échec au « machiavélisme » et aux ambitions hégémoniques qui reposent sur la prépondérance absolue de la Royal Navy. Résistance à la ruine des marines, des colonies, des commerces nationaux. Portugal, Espagne, États-Unis, France consomment et distribuent coton, sucre, café, tabac, de production esclavagiste liée à l'importation d'Africains au Brésil, à Cuba, dans les États du sud des États-Unis, aux Antilles. Directement concerné, l'entrepreneur maritime draine les investissements, offre de l'emploi aux petits secteurs économiques locaux profitant du trafic.

Toujours esclavagistes dans des colonies mineures, le Danemark, la Hollande et la Suède souscrivent à la répression réciproque⁴. Substantiellement indemnisés, l'Espagne et le Portugal l'acceptent en 1817. Mais le Portugal se réserve une traite essentiellement licite au sud de l'Équateur, qui ne

3. S. Drescher, 1976, p. 427 ; R. Anstey, 1975, chap. 1 et 2.

4. S. E. Green-Pedersen, 1975 ; E. Ekman, 1975 ; P. C. Emrner, J. Mettas et J.-C. Nardin (dir. publ.), 1976.

s'atténuera qu'en 1842, sous la menace de sévères sanctions militaires anglaises. L'Espagne renforce sa législation antinégrière et ses conventions avec Londres; mais Cuba continue la traite jusqu'en 1866, année de la troisième loi abolitionniste espagnole: Cortès, Conseil d'État, Trésorerie cèdent au chantage à la fidélité ou à la sécession des planteurs de l'île⁵. Le chantage des Anglais à la reconnaissance juridique du Brésil contraint le nouvel empire au traité répressif de 1826. Mais la traite brésilienne s'accroît jusqu'en 1850. L'année suivante, elle cesse, mais pas seulement du fait que la Royal Navy a violé les eaux territoriales du Brésil pour les purger des négriers: le café dépend du marché britannique; les *fazendeiros* se ruinent à rembourser leurs dettes aux marchands d'esclaves; et la population blanche a peur d'un surpeuplement noir⁶.

Aux pressions anglaises, les États politiquement plus forts répondent différemment. Assoiffée de prestige, la France acquiert son autonomie par un simulacre de législation et des croisières de répression, aussi longtemps inoffensives en métropole que sur la côte. Entre 1815 et 1830, la traite illégale française mobilise 729 expéditions négrières pour les côtes ouest et est de l'Afrique. Mais quand il devient évident que de telles opérations ne comptent plus dans le bilan social et financier des ports, le gouvernement signe une convention de visite réciproque. Une autre raison est que la monarchie issue de la révolution de 1830 trouve intérêt à se concilier l'Angleterre⁷. Ce renversement d'attitude entraîne l'adhésion de plusieurs petits États aux conventions de 1831-1833. La Grande-Bretagne en profite pour renouveler ses tentatives d'internationalisation. Elle étend la répression navale à tout l'Atlantique et à l'océan Indien. Une clause «d'équipement» permet la saisie de navires manifestement armés pour la traite, quoique vides de cargaisons humaines. Restent invulnérables les négriers des États-Unis. Pendant quarante ans, la diplomatie américaine échappe à tout engagement sérieux. En 1820, la traite est légalement assimilée à la piraterie; en 1842, s'ajoute le compromis de la «vérification du pavillon», qui préserve les Américains de la répression anglaise; des croisières répressives de «80 canons» sauvegardent la dignité nationale en demeurant des mesures formelles. Dans les années 1840, les planteurs sudistes réclament la réouverture légale de la traite. En attendant, ils font l'élevage d'esclaves pour la vente intérieure dans des ranches spécialisés⁸. Pendant la guerre civile, l'Administration Lincoln admet le droit de visite, suspendu depuis 1820. La traite américaine cesse alors.

Ainsi, durant un demi-siècle, la multitude des textes accumulés prouve surtout l'inanité des engagements pris. Dans cette avalanche verbale, l'Afrique et les Africains sont bien rarement mentionnés, comme s'ils n'existaient pas. La traite illégale profite aux entrepreneurs maritimes dont les bénéfices sont

5. A. F. Corwin, 1967.

6. L. Bethell, 1970, chap. 11 et 12.

7. S. Daget, 1983.

8. E. D. Genovese, 1968, p. 131-132.

alors plus importants qu'à l'époque de la traite légale et protégée⁹. Les exploitations esclavagistes stockent la main-d'œuvre.

Les planteurs résistent à l'abolition pour des raisons différentes. Imperméable aux idées diffusées par les organes abolitionnistes, leur psychologie en appelle invariablement aux stéréotypes raciaux et aux postulats civilisateurs. L'abolition n'aiderait pas « la race esclave et abrutie à sortir de son sort »¹⁰. Le prestige social lié à la possession d'esclaves, les habitudes démographiques liées à l'absence d'immigration blanche contribuent à la justification du système. Surtout, la résistance s'explique par la contradiction ressentie entre l'accroissement de la demande occidentale en produits du travail des esclaves et l'interdiction occidentale d'importer les esclaves jugés indispensables pour accroître l'offre de ces produits. L'exportation de café brésilien décuple entre 1817 et 1835, et triple encore jusqu'en 1850. L'exportation de sucre cubain quadruple entre 1830 et 1864¹¹. En 1846, les mesures libre-échangistes anglaises paraissent accorder une prime à la production esclavagiste, en uniformisant les droits d'entrée des sucres sur le marché britannique. Les historiens ne s'accordent pas quant à l'incidence de cette initiative sur la recrudescence du trafic négrier¹². Mais à Cuba, où la traite était en régression, l'importation des Noirs nouveaux (*bozales*) dépasse de 67 %, dans les années 1851-1860, celle des années 1821-1830. Durant les cinq ans d'uniformisation des droits en Angleterre, l'introduction des Noirs au Brésil augmente de 84 % par rapport aux cinq années précédentes, 1841-1845¹³. Au reste, l'exploitant américain rentabilise l'importation de main-d'œuvre fraîche tant que son prix d'achat est inférieur à 600 dollars par tête. C'est le cas jusqu'en 1860¹⁴.

La répression

Les navires de guerre n'agissent pas seulement sur la côte africaine. Dès 1816, à la Conférence de Londres, des propositions françaises contre la traite dite « barbaresque » avaient été repoussées : elles ne représentaient d'ailleurs qu'une tentative pour rendre moins urgente la répression militaire dans l'Atlantique. Mais, en 1823, la France adoptait une ordonnance interdisant à ses navires de transporter des esclaves à travers la Méditerranée. Cette décision s'inscrivait dans tout un contexte politique qui n'avait pas grand-chose à voir avec la traite : guerre d'Espagne, libération des Grecs, soutien à l'Égypte de Muḥammad 'Alī — bref, tentative de mainmise sur cette mer fermée, avant même l'intervention directe française en Algérie.

9. P. E. Leveen, 1971, p. 27, tableau 3 ; R. Anstey, 1976, communication personnelle.

10. Cité dans S. Daget, 1973.

11. L. Bethell, 1970, p. 73, note 4 et p. 284 ; F. W. Knight, 1970, p. 44.

12. F. W. Knight (1970, p. 55) ne croit pas à l'incidence de la mesure contrairement à P. E. Leveen, 1971, p. 78-80 ; H. Temperley, 1972, p. 164 ; D. R. Murray, 1971, p. 146.

13. D. R. Murray, 1971, p. 141-147. Voir H. S. Klein, 1976 ; L. Bethell, 1970, p. 388-395.

14. P. E. Leveen, 1971, p. 10, 72 et suiv. ; F. W. Knight, 1970, p. 29 ; A. F. Corwin, 1967, p. 135-144.

Momentanément, l'Angleterre était dépassée. Toutefois, les opérations des navires n'eurent pas de résultats visibles. La répression militaire était plus sérieuse dans certaines eaux de l'océan Indien, principalement entre l'île Maurice, Madagascar et la Réunion. Là, des navires anglais saisissaient des négriers français; et il est vraisemblable que quelques négriers anglais de Maurice soient allés chercher des esclaves à Madagascar, où le chef Jean-René exerçait sa domination sur Tamatave. En cas de prise « internationale », on réglait l'affaire en restituant le navire, mais non les Africains qu'il transportait. En cas de saisie par un navire national, il y avait adjudication judiciaire, ce qui ne signifie pas que les Noirs du bord étaient libérés. Le plus souvent, ils disparaissaient dans la nature — sur les plantations —, les autorités douanières fermant longtemps les yeux sur ces opérations.

Dans les eaux américaines, les Français capturent quelques négriers nationaux et les font passer en justice à la Guadeloupe et à la Martinique. Les esclaves « saisis » sont convoyés à Cayenne sur l'ordre de Paris qu'obsède l'idée de coloniser la Guyane. Lorsque des mesures de répression sont prévues dans les traités bilatéraux, ce sont les navires négriers — non les hommes — qui sont jugés devant les commissions mixtes instaurées par les accords. Leur efficacité du côté américain de l'Atlantique dépend de la mentalité dominante dans les exploitations esclavagistes. À Cuba, 45 négriers seulement sont condamnés par la Commission hispano-britannique, sur les 714 connus entre 1819 et 1845. Une prime à la capture attribuée aux marins de la croisière espagnole locale entraîne la saisie de 50 navires dans les dix dernières années de la traite. Les résultats des commissions du Surinam et du Brésil ne sont pas meilleurs¹⁵. Un bateau sur cinq est saisi dans les eaux américaines. Pourtant, vers 1840, près de 70 bâtiments de guerre de diverses nationalités y sont mandatés pour sévir.

L'effectif est moins élevé sur la côte occidentale africaine. Les croisières hollandaise, portugaise, américaine sont épisodiques. La croisière américaine est souvent commandée par des sudistes. Basée au cap Vert, elle est loin du trafic. Cette situation qui prévalait au moment de la naissance du Libéria n'a pas changé jusqu'en 1842. L'accord conclu avec les Anglais exige la présence de quatre ou cinq navires — mais cela reste théorique. Entre 1839 et 1859, deux négriers américains sont saisis avec leur cargaison. Sept prises ont lieu en 1860; les esclaves qui se trouvaient à bord des bateaux saisis vont peupler le Libéria.

Deux croisières opèrent en permanence. En 1818, la France établit la sienne, qui reste indépendante jusqu'en 1831. Partant de Gorée, qui n'est plus un centre de distribution négrier depuis 1823-1824, mais est devenu le quartier général des opérations de répression françaises, entre trois et sept navires de guerre inspectent quelques négriers, sans jamais sévir dans les quatre premières années. C'est que l'incertitude règne sur les intentions réelles du gouvernement. Londres accuse les Français de se soustraire à leur devoir et à toute obligation morale. Les abolitionnistes français accusent le

15. D. R. Murray, 1971; P. C. Emmer, 1976, p. 245-251; L. Bethell, 1970, p. 200-213.

ministère de collusion avec les intérêts négriers. En 1825, la marine réagit en décidant l'attribution d'une prime de 100 francs par esclave « saisi ». Une trentaine de négriers pris en mer passent devant la justice, portant à la centaine le nombre des condamnés. Théoriquement, cela aurait dû sauver quelques milliers d'Africains de l'esclavage américain. En fait, quand ils ne sont pas envoyés à Cayenne, ils sont « engagés » au Sénégal pour les travaux publics de la colonie. Les conventions de 1831-1833 sont peu à peu minées par les rivalités et l'orgueil national des partenaires¹⁶. La Marine française cherche à assurer un équilibre entre le nombre de ses croiseurs et ceux de la Royal Navy. Il y en avait entre trois et six en 1838, et quatorze de chaque côté en 1843-1844. En 1845, comme conséquence indirecte du traité anglo-américain, les conventions anglo-françaises sont amendées, et le nombre de bâtiments affectés à la répression est fixé à vingt-six de chaque côté. Dès lors, comptant les cinq bâtiments de la croisière américaine et les six bâtiments portugais au large du Congo, une véritable force navale semble dressée contre la traite. En 1849, la France déroge à des obligations qu'elle ne peut assumer. Pendant sept ans, le second Empire favorise les « engagements libres » de main-d'œuvre africaine. C'est une traite déguisée que l'Angleterre et la Hollande pratiquent pour leur compte. La croisière française n'a guère sévi, mais elle a fait flotter le pavillon de la France le long de la côte, ce qui était peut-être son principal objectif.

L'Amirauté britannique se charge de la police humanitaire, mais le fait sans enthousiasme. Les moyens matériels progressent, passant de 3 à 26 bâtiments, mal adaptés à cette mission spéciale. Lourds, incapables de remonter les rivières, ils détachent des chaloupes, vulnérables aux attaques des factoreries négrières et des bateaux qui les attendent. Lents, ils sont distancés en mer par les bricks légers, avant que ce soit par les clippers américains. Faute de vapeurs, au début, l'administration coloniale de la Sierra Leone achète quelques navires condamnés qu'elle affecte à la répression pour leurs qualités nautiques. La croisière stationne et se ravitaille dans la colonie, aux forts de la Côte-de-l'Or, et se revigore à l'île de l'Ascension. Des offres d'achat de Fernando Poo à l'Espagne, afin de mieux réprimer la traite dans le golfe de Biafra, n'aboutissent pas.

L'efficacité dépendait des hommes. Puisée à l'esprit métropolitain, la conscience abolitionniste du marin anglais est indéniable. C'est également vrai de son complexe de puissance. Au service de l'humanité, il conduit la Royal Navy à ne pas toujours obéir aux ordres de l'Amirauté, à mépriser le droit maritime international. Illégalement, elle visite et saisit des Français et des Américains avant les accords bilatéraux, entraînant la mécanique des protestations et des réparations diplomatiques. Une prime aux captures, fort élevée au début, fait accuser les marins d'Angleterre de se préoccuper davantage du profit constitué par la saisie d'un navire que de l'état des Africains entassés à son bord. De fait, la mortalité est sévère entre la saisie et la libération en Sierra Leone, à Sainte-Hélène ou à Maurice. Les marins meurent

16. S. Daget, 1981.

Ils abandonnent leurs faux déguisements au moment du renforcement des accords répressifs : les papiers français ne protègent plus, après 1831 ; les portugais, après 1842. Mais le maintien de la souveraineté américaine sauvegarde efficacement la traite sous pavillon des États-Unis jusqu'en 1862.

La réponse à ces ruses est l'escalade de la violence. Les commandants de croisières, les gouverneurs locaux des implantations occidentales en viennent spontanément à l'action militaire caractérisée. Ils pratiquent des « expéditions punitives »¹⁸ à terre, surtout là où le pouvoir africain paraît inorganisé. Dans la zone d'influence américaine du Libéria, le gouverneur, le révérend Jehudi Ashmun, agit contre les factoreries du cap Mount. Près de la Sierra Leone, en 1825, la campagne du gouverneur Turner purge pour un temps les îles de la péninsule — surtout, elle place définitivement une longue bande côtière sous dépendance anglaise. Ce sont des opérations de commandos répétées dans la rivière Gallinas, puis dans la rivière Sherbro et dans le rio Pongo. Au sud de l'équateur, c'est le bombardement systématique des négriers dans les eaux « portugaises » de Cabinda et Ambriz. Les expéditions s'achèvent par l'incendie des *barracons*, des villages de courtiers africains, reconstruits très vite un peu plus loin. Les esclaves saisis sont libérés et envoyés en Sierra Leone, en Gambie ou à Maurice, à cause de la prime. Certains s'établissent. Beaucoup sont engagés dans les troupes coloniales noires. À d'autres, on propose des engagements libres comme travailleurs aux Antilles¹⁹.

Extirpant le mal « par la racine »²⁰ ces opérations sont jugées décisives en France et en Angleterre. Elles introduisent deux modalités nouvelles : d'une part, la signature de « traités » avec les chefs locaux, sur la côte, qui s'engagent à supprimer la traite dans les territoires sous leur contrôle (traités plus dictés que discutés, plus imposés que souhaités) ; d'autre part, la répression par le blocus durable de grands centres d'exportation, et cela constitue le début d'une politique de la diplomatie armée et interventionniste. La décennie 1841-1850 est décisive pour la côte ouest-africaine qui, jusque-là, demeurait le domaine essentiel de la traite.

Cette décennie est également importante en ce qui concerne la traite transsaharienne. En dépit des efforts du consul abolitionniste Warrington, l'Angleterre demeurait encore indifférente à la traite en direction de l'Afrique septentrionale. En théorie, toutes les parties qui la composent sont sous la dépendance des Turcs de Constantinople, à l'exception du Maroc. En fait, depuis longtemps, les fractions tenaient pour négligeable la suzeraineté des Kāramānlī, et agissaient de façon autonome. Un premier facteur est, en 1830, la conquête militaire française, tournée en colonisation à partir de 1842, qui frappe la Régence d'Alger. C'est une colonisation de peuplement blanc qui souhaite peu d'esclaves. Prise entre pressions française et britannique, la Régence voisine, celle de Tunis, abolit la traite entre 1840 et 1842. À l'est,

18. C. Lloyd, 1968, p. 93-100.

19. C. Fyfe, 1962 ; J. U. J. Asiegbu, 1969.

20. C. Lloyd, 1968 ; P. J. Staudenraus, 1961 ; C. Fyfe, 1962, *loc. cit.*

la Régence de Tripoli éprouvait plus de difficultés, car il lui fallait recevoir l'accord des chefs de l'intérieur, dont certains sont de puissants distributeurs d'esclaves en provenance du Borno ou de Sokoto. Mais, en 1842, le *shaykh* 'Abdul-Djalil, qui, de Murzuk, dominait le Fezzān, consentit à l'abolition de la traite, mais fut assassiné. La Turquie avait rétabli sa souveraineté directe sur Tripoli et la Cyrénaïque dès 1835; et il fallait désormais compter avec elle pour réaliser une abolition effective de la traite. Le sultan de Constantinople interdit la traite en 1857; mais elle ne s'interrompit vraiment nulle part, ni même dans une Égypte déjà assez fortement occidentalisée. En 1870, le voyageur allemand Georg Schweinfurth, qui arrivait « du cœur de l'Afrique », se demandait quelle « assistance [...] l'abolition de la traite peut recevoir du Khédive »²¹. Le Maroc, enfin, présentait une situation exceptionnelle. Des pays du Maghreb, il constituait la seule nation que les Européens considéraient comme une réelle puissance: il n'était pas question de chercher à lui imposer, voire même suggérer, une quelconque attitude. Les tentatives diplomatiques, les persuasions humanitaires échouèrent jusqu'en 1887. Alors même que la traite par l'océan Atlantique commençait à montrer quelques signes de décroissance, il demeurait encore pour la traite transsaharienne des axes solides pour l'exportation et la distribution d'esclaves. Vers le Maroc où, dans le milieu du XIX^e siècle, entre 3 500 et 4 000 Africains noirs étaient annuellement importés, et encore 500 par an dans les années 1880²²; vers la mer Rouge et le Proche-Orient, nous en reparlerons bientôt. Contre cette traite transsaharienne, totalement aux mains des Africains s'agissant d'une traite entièrement intérieure à l'Afrique, il n'y avait aucun moyen occidental de répression.

Les abolitionnistes soutenaient que, s'il n'y avait pas eu d'acheteurs d'esclaves, il n'y aurait pas eu de vendeurs. Renversant l'ordre des termes, les esclavagistes affirmaient que, sans offre africaine d'esclaves, pas de demande occidentale; leur bonne conscience, ils la fondaient sur une tacite complicité de l'Afrique elle-même.

Les réactions africaines

Entre 1787 et 1807, phase préabolitionniste occidentale, plus d'un million d'Africains sont déportés aux Amériques. À ce nombre s'ajoutent une mortalité d'environ 15 %, durant le passage de l'Atlantique, et le chiffre inconnu des décès provoqués par les transferts vers la côte et durant les opérations locales de production de captifs par les Africains « pêcheurs d'hommes »²³.

L'abolition est loin de perturber aussitôt la vitalité du marché d'exportation sur la côte. L'indécision abolitionniste laisse au Portugal et au Brésil le

21. G. Schweinfurth, 1873, chap. IX; A. A. Boahen, 1964; J.-L. Miège, 1961-1963, vol. III; F. Renault et S. Daget, 1980.

22. J.-L. Miège, 1961-1963; F. Renault et S. Daget, 1980.

23. R. Thomas et R. Bean, 1974.

loisir de trafiquer illégalement au sud de l'équateur, et le produit est parfois aussi élevé qu'au XVIII^e siècle. Sérieusement combattu après 1842, le trafic ne disparaît pas des côtes de Loango avant les années 1900²⁴. Au nord de l'équateur, l'abolition ordonnée aux établissements européens supprime des sites de traite traditionnels, en Sénégambie, en Sierra Leone, au Libéria, en Côte-del'Or. Mais l'effet réel ne dépasse guère la périphérie d'implantation dont l'autorité politique est faible. Parfois encore, des négriers opèrent dans ces parages. Progressivement, ils disparaissent. La production et la distribution de main-d'œuvre exportable sont aux mains des Africains.

Aux frontières de la Sierra Leone, la géomorphologie favorise d'actives factoreries négrières anglaises et espagnoles, ou appartenant à des mulâtres, sur les rios Nuñez et Pongo, dans le Nord-Ouest, sur la rivière Gallinas, dans le Sud-Est. Les régions productrices, éloignées parfois de 400 ou 500 kilomètres, sont généralement situées à proximité de la côte. Les transactions sont personnelles entre dirigeants, caravaniers, courtiers et facteurs. Au Dahomey, au contraire, la traite est l'un des supports du pouvoir politique. Celui-ci en délègue la gestion à ses grands tributaires. Redevable au Mulâtre Francisco Felix da Souza, Ghezo l'installe, en 1818, comme *chacha*, « chef des Blancs », conseiller économique et administrateur du trafic à Ouidah. Cette charge survivra à la mort du premier *chacha*, en 1849, et le fils de Ghezo en héritera. Il s'agit d'une gestion à grande échelle : stockage des marchandises occidentales, apurement des dettes et crédits, embarquement accéléré de cargaisons préparées à l'avance, recouvrement des taxes, filtrage des étrangers blancs, divertissement de la clientèle. Ces fonctions économiques étaient capables d'adaptation à d'autres types de production. Celle de traite, qui appartient aux cabécères, est assurée par des expéditions militaires annuelles, pas toujours victorieuses, contre les pays voisins et notamment yoruba. Elle provient également du Soudan central qui distribue aussi des captifs vers le nord et l'Égypte, par des caravanes rompant leur charge à la lisière de l'État : bon porteur, l'individu voué à l'exportation est conservé et intégré dans l'équipe ordinaire de portage²⁵. Plus à l'est, de Badagri aux frontières du royaume du Bénin, les déchirements internes du peuple yoruba suractivent un marché lié avec Ouidah. Pouvoirs locaux, négriers noirs et blancs des lagunes contentent les fortes demandes portugaises et brésiliennes, qui y trouvent le plus clair de leurs ressources avant de s'adapter à leur tour²⁶.

À l'est du cap Formose, dans les rivières du delta du Niger, de Nun à l'Ancien Calabar, les remarquables mécanismes adoptés dans le dernier tiers du XVIII^e siècle gèrent toujours le trafic négrier, mais s'appliquent déjà à d'autres activités commerciales, exploitées simultanément. Les forces religieuses et sociopolitiques locales, l'oracle Arochuku, les « Maisons de Canoës », la société *ekpe*, tiennent un marché représentant la moitié de la

24. G. Dupré et A. Massala, 1975, p. 1468.

25. C. Coquery-Vidrovitch, 1971, p. 109-111 ; P. Manning, 1979 ; M. Adamu, 1979.

26. P. Verger, 1968, chap. XI et XII.

traite négrière au nord de l'équateur, environ 200 000 unités. La production arrive de Sokoto, de la Bénoué, du Nupe, du Nord-Ouest camerounais, des régions intérieures du delta, où elle a été obtenue par des méthodes classiques, guerre ou rapt, paiement de dettes ou tribut de protection, épuration sociale de la communauté, simple achat sur les marchés et simple cadeau. Une succession de marchands ou les filières habituelles d'évacuation l'acheminent vers les points de distribution²⁷. Là, ce sont aussi des méthodes bien rodées qui président aux transactions. Le prix unitaire des cargaisons a été préalablement fixé dans la monnaie de compte locale, la barre de cuivre, équivalent d'une certaine quantité de marchandises — pas différente de celle des périodes antérieures. En 1825 et en 1829, hommes et femmes valent 67 barres; et le prix peut baisser jusqu'à 45 ou 50. Rapporté au coût de la cargaison débarquée, le prix de chaque individu est de 33 dollars espagnols, dont 8 à 10 % vont à la commission des distributeurs. A Duke Town, la cité de Duke Ephraïm, dans l'Ancien Calabar, des chefs d'autres maisons plus ou moins rivales, Egbo Eyo, Tom Honesty, Ogan Henshaw, contribuent à compléter les cargaisons en esclaves ou en comestibles. 40 000 ignames sont payées 2 000 barres, valeur de 40 individus. Vers 1830, le plus gros du trafic aurait lieu à Bonny²⁸.

L'estimation du trafic négrier au cours des soixante années de l'ère abolitionniste est du domaine de l'ordre de grandeur. De 1807 à 1867, entre le Sénégal et le Mozambique, 4 000 navires européens ou américains réalisent peut-être 5 000 expéditions négrières, déplaçant 1 million de tonnes métriques de jauge. Des marchandises coûtant autour de 60 millions de piastres ou dollars sont échangées contre un total de 1 900 000 Africains, effectivement embarqués aux sites d'exportation. 80% d'entre eux sont chargés au sud de l'équateur, très probablement²⁹. Du début du siècle aux années 1880, la traite transsaharienne d'un côté, la traite arabe de l'autre, exportent environ 1 200 000 Africains noirs pour la première, 800 000 pour la seconde³⁰, individus capturés dans l'immense arc de cercle compris entre le pays bambara, à l'ouest, et le sud du Mozambique.

Cliométriciens, sociologues et historiens admettent que la traite fut une catastrophe globale pour l'Afrique. L'observation scientifique rejoindrait ainsi le sentiment populaire. Mais le propos mérite une explication. L'idéologie humanitaire est occidentale. Il n'est pas probable qu'elle ait le moindre sens dans l'esprit des distributeurs africains de l'époque — sauf exceptions rarissimes. Mais cela ne veut pas dire qu'ils soient viscéralement incapables de ne plus pratiquer la traite, comme les esclavagistes occidentaux le prétendent. La permanence de l'offre africaine de main-d'œuvre exportable s'analyse en termes de rationalité économique. Distributeur noir et exportateur blanc ne changent rien à une activité payante, profitable pour les deux parties

27. K. O. Dike, 1956; P. D. Curtin, 1969, p. 254-255; M. Adamu, 1979.

28. S. Daget, 1983, voir, entre autres, les navires *Le Charles*, 1825, et *Le Jules*, 1829.

29. P. D. Curtin, 1969, tableaux 76 et 77.

30. R. A. Austen, 1979, tableaux 2.8 et 2.9.

traitantes, qui n'ont d'autre visée que le gain. Cela existe au stade élémentaire. L'offre soutenue s'explique par le bon fonctionnement d'un système intégré. S'il y a résistance africaine, c'est contre l'éclatement de ce système. Il ruinerait d'abord les intérêts constants des distributeurs non préparés³¹, sans préjuger des répercussions qui s'ensuivraient sur l'organisme social et politique proche ou lointain. En somme, aussi longtemps que le mouvement d'échanges entre l'arrière-pays et la côte et que le commerce extérieur de celle-ci n'ont pas d'alternative décisive à la traite, la « résistance » des négriers africains à sa suppression est sévèrement déterminée par la *nécessité* d'éviter un chaos commercial³². La complicité supposée des distributeurs africains n'est qu'une réponse adaptée à la réalité économique immédiate. Cela explique, d'ailleurs, la tendance à la baisse des prix de vente de la main-d'œuvre exportable, défense du marché contre les pressions croissantes des forces répressives. Ces dernières auraient donc leur part dans un bilan négatif. Une telle argumentation demande à être nuancée en ce qui concerne la déportation des Africains vers le nord ou l'est. Si l'intérêt économique des capteurs et distributeurs d'esclaves demeure évident, on discerne mal que les pays ravagés aient reçu une quelconque compensation économique. Certaines personnalités puissantes ont installé leur pouvoir, un Tippu Tip ou un Rābah, par exemple. Mais, s'il est de leur part un apport positif sur les régions qu'ils contrôlent, l'étude de cet apport relève de la compétence des spécialistes.

Sierra Leone et Libéria

Un cliométricien trouve que la répression sauve 657 000 personnes de l'esclavage américain³³. Un autre spécialiste estime que ce chiffre est beaucoup trop élevé, et le réduit à 40 000 individus pour la période allant de 1821 à 1843³⁴. Les opinions ne sont guère plus précises sur le total des navires négriers arrêtés par les forces répressives. Entre 1 000 et 1 200 bâtiments, environ le quart du total des expéditions probables sous la traite illégale, constitueraient une évaluation raisonnable³⁵. Les cours de vice-amirauté britanniques, les tribunaux français, les croisières américaines et, surtout, les commissions mixtes (devenues sans objet, elles sont dissoutes entre 1867 et 1870) ont libéré environ 160 000 Africains.

Réputés « esclaves », c'est-à-dire biens meubles, leur libération n'allait pas de soi : cela exigeait un jugement des autorités maritimes ou coloniales, ou celui des commissions, pour les libérer du statut d'esclave. Déracinés, quelques milliers de libérés vivent une existence précaire et menacée au

31. G. N. Uzoigwe, 1973, p. 201.

32. *Ibid.*, B. O. Oloruntimehin (1972b, p. 40) dit : « une crise réelle d'adaptation ».

33. P. E. Leveen, 1971, p. 75.

34. D. Eltis, 1978.

35. C. Lloyd, 1968, appendice A ; S. Daget, 1983.

cœur même des exploitations esclavagistes du Brésil et de Cuba, ce qui pose le problème de leur intégration socio-économique³⁶. Quelques centaines trouvent un statut ambigu dans les établissements français de Guyane, du Sénégal et du Gabon. D'autres acquièrent une réelle existence politique, comme au Libéria ou en Sierra Leone. À Freetown, les 94 329 hommes, femmes et enfants recensés sur les registres du Département des Africains libérés³⁷ donnent les premières réponses positives et originales aux questions sur la suppression de la traite.

En 1808, la Couronne britannique se chargeait de la Sierra Leone, pour pallier l'échec de l'établissement philanthropique fondé vingt ans plus tôt sur les critères de l'abolitionnisme : christianisation, civilisation, commerce. En trois vagues de peuplement volontaire, provenant d'Angleterre, de Nouvelle-Écosse, de la Jamaïque, 2 089 anciens esclaves et fugitifs colonisent le nord-est de la péninsule. Ces étrangers s'entendent mal avec leurs voisins africains. Les Français dévastent leurs plantations. Certains briguent le pouvoir personnel. Les conditions climatiques et sanitaires déciment les colons. Surtout, la compagnie commerciale de tutelle se révèle incapable de tenir ses promesses sur le droit et l'étendue de la propriété du sol. En 1802, la souche pionnière est réduite à 1 406 personnes. La fonction répressive et humanitaire qui lui est assignée en 1808 sauve la colonie. En 1811, la population est de 4 000 individus. Après vingt ans de colonisation officielle, 21 000 Africains vivent dans les villages de montagne ou à Freetown. En 1850, la ville compte 16 950 habitants, l'intérieur près de 40 000. On trouvait 89 Blancs. À cette époque, les nouveaux arrivants s'insèrent dans la troisième génération d'hommes libres, pratiquement autonomes.

La première génération traverse les obstacles d'une création totale. Entre 1816 et 1823, l'impulsion vient du gouverneur Charles MacCarthy, administrateur-bâtitseur à l'âme missionnaire. L'accroissement continu de la population, sa soif de se trouver des racines, commandent d'organiser l'installation. Siège du gouvernement colonial et d'une vice-amirauté, centre de ravitaillement de la croisière, terre de libération officielle par les commissions mixtes, Freetown et l'intérieur sont assurés d'une injection plus ou moins régulière de subsides. McCarthy réorganise les premiers villages et en crée de nouveaux où, adoptés, les arrivants s'adaptent parmi des frères. Aux conceptions européennes de communautés modèles mal définies, les Africains opposent leurs valeurs, leur mode de vie, leurs activités traditionnelles. À la ville, terres et bâtisses prennent du prix, artisanat et commerce permettent des réussites individuelles. Vers 1828, des personnalités entreprenantes ont acquis les moyens d'entrer dans le nouveau type d'économie de la côte. La colonie est ouverte au commerce étranger en 1831. Gouvernants et crédits anglais deviennent médiocres : les Sierra-Léoniens assumeront leur destinée eux-mêmes, tout en se maintenant dans le cadre d'une situation coloniale.

36. A. F. Corwin, 1967, p. 166; F. W. Knight, 1970, p. 29; L. Bethell, 1970, p. 380-383.

37. R. Meyer-Heiselberg, 1967; J. U. J. Asiegbu, 1969, appendice VII.

Dans ces balbutiements, l'apport occidental, où s'inscrit celui des missionnaires, avait été essentiel.

Les élites sociales et politiques anglaises finançaient les églises et les sociétés de culte. Celles-ci n'étaient préparées en rien à l'expérience abolitionniste et missionnaire. La Sierra Leone devenait terrain d'entraînement. En plus de l'extension du christianisme et de la civilisation, les missions avaient à combattre la traite, notamment sur le rio Pongo. Mais les négriers locaux soupçonnant ces personnages d'espionner pour le gouvernement colonial brûlèrent la Church Missionary Society, qui abandonna le terrain. Dans la colonie proprement dite, où l'autorité politique est sensible à sa mission humanitaire, les missionnaires ne sont pas insensibles à la politique. McCarthy leur confie la surintendance des villages d'esclaves libérés. Au sein du pouvoir administratif, malgré les fortes rivalités de personnes ou de doctrines, la coopération de puissantes personnalités avec l'autorité gouvernementale produit des résultats solides à long terme. Des écoles sont ouvertes dans lesquelles, par le truchement de l'anglais évoluant vers un créole national, une multitude de groupes ethniques différents s'interpénètrent. Si le syncrétisme religieux ne s'accomplit pas, du moins le christianisme, la religion traditionnelle africaine et l'islam coexistent-ils étroitement.

La deuxième génération résout les difficultés de croissance. Les Africains libérés accèdent au pouvoir interne, en concurrence puis à côté de la vieille souche fondatrice. Dans les premiers temps, ni l'entente ni la fusion ne sont parfaites. Les anciens tentent d'imposer un clivage social et culturel. Durant les deux décennies de forte répression de la traite, la situation est compliquée par l'arrivée annuelle de 2 000 personnes. Malgré les pertes dues à la mortalité, toutes ne sont pas intégrées. Certaines d'entre elles sont recrutées par l'armée britannique. Un dixième émigré par contrainte en Gambie. Un programme officiel d'émigration vers les Antilles laisse, théoriquement, la liberté de décision et garantit le rapatriement. Mais, dirigiste, il évoque les horreurs anciennes. Les Africains libérés préfèrent les difficultés de la brousse ou la sécurité du village traditionnel. En sens inverse, aidés par les missionnaires, plusieurs milliers regagnent leurs contrées d'origine, principalement les pays yoruba, où ils témoignent de l'expérience et des compétences acquises.

Du point de vue économique, on ne pouvait pas attendre un « boom » spectaculaire. Cependant, dès 1827, un processus de développement est amorcé. Il s'attache d'abord à la production de denrées alimentaires, de riz surtout; mais il vise également la production de cultures d'exportation et l'exploitation des richesses locales existantes: pour les premières, sucre, gingembre, indigo; pour les secondes, café et bois exotiques. Une variété locale de café avait été reconnue dès l'origine du peuplement et mis en culture. En 1835, il devenait un argument économique pour renforcer les moyens de mettre fin à la traite autour du rio Nuñez ou de la rivière Gallinas: à Londres, en dix-huit mois seulement, une maison de commerce en avait reçu près de 65 tonnes; ce qui prouvait qu'il fallait en protéger la culture et l'exploitation.

Des établissements sierra-léoniens pour l'exportation de bois exotiques, une variété de teck en particulier, commençaient à s'enrichir. Là encore, l'intérêt principal résidait en la création d'un substitut économique valable à la traite des esclaves : en 1824, cinquante navires occidentaux chargeaient, dans l'estuaire de Sierra Leone, pour 200 000 dollars de bois³⁸. Des conditions favorables se conjugaient pour créer une richesse (ne disons tout de même pas un capital) à l'intérieur même de la colonie. Ses bateaux commençaient à sillonner les eaux de la côte ouest-africaine, jusqu'au golfe de Biafra. Les navires étrangers trouvaient désormais, dans l'estuaire, une relâche sûre pour ce commerce légitime tellement souhaité par les abolitionnistes. Toutefois, il convient de ne pas exagérer la portée d'un tel « démarrage » : il démontrait tout simplement que l'expérience était viable, avec un minimum de soutien administratif de la métropole européenne.

Au total, en 1853, lorsque le gouvernement britannique fait des Sierra-Léoniens des sujets de la Couronne, il reconnaît implicitement qu'un formidable mélange de cultures s'est fondu en une société créole viable. Une nation « civilisée » s'est édifiée non pas selon un modèle utopique européen, mais par le dynamisme de son propre génie³⁹. La part évidente des abolitionnistes anglais laisse entière la qualité des solutions africaines.

L'expérience libérienne est à peine différente. En droit, l'établissement de l'American Colonization Society au cap Mesurado, en 1821, est d'entreprise privée. Le gouvernement fédéral des États-Unis ne s'y engage pas, néanmoins il établit un bureau, non colonial et temporaire, dont les agents reçoivent l'investiture de la société. Il confie à l'établissement les Africains libérés par la croisière, contribuant ainsi au peuplement. La création du Libéria résulte d'aspirations philanthropiques et civilisatrices, mais aussi de la préoccupation de pallier, aux États-Unis même, l'expansion de la population noire, jugée dangereuse.

Une poignée de colons défend son implantation contre la résistance des pouvoirs autochtones. Ceux-ci discutent autant le contrat de cession des terres et de la souveraineté que la prétention des étrangers noirs à réduire l'activité dominante du commerce extérieur local, la traite négrière. À cette résistance, le révérend Jehudi Ashmun oppose celle de 450 colons dont 200 Africains libérés. L'action défensive fait durer l'établissement. En 1824, il reçoit le nom de Libéria avec, pour centre, Monrovia. Élaboré en Amérique, un statut politique est administré par le gouverneur local, comme il l'entend. Aux navires qui se présentent, américains ou non, Ashmun impose le commerce « légitime » de l'ivoire, du bois, des peaux, de l'huile, échangés contre les marchandises occidentales classiques. En 1826, le commerce deviendrait bénéficiaire, mais on peut en douter. En 1830, outre 260 Africains libérés, l'établissement comprend 1 160 colons, provenant pour la plupart des

38. Public records du Fourah Bay College, Freetown, et British parliamentary papers, Correspondence returns, Afrique de l'Ouest, 1812-1874, p. 135-146; C. Fyfe, 1962, voir « timber ».

39. C. Fyfe, 1962; J. Peterson, 1969; J. U. J. Asiegbu, 1969; J. F. A. Ajayi, 1969, chap. 2; S. Jakobsson, 1972, première partie.

plantations sudistes esclaves émancipés par leurs propriétaires à des fins propagandistes et pionnières. Les Noirs américains nés libres ne sont pas nombreux : ils arriveront plus tard. La politique américaine de la société mère est ambiguë : pour les Américains du Nord, elle valorise l'avantage évangélique procuré par le rapatriement ; aux Sudistes, elle fait miroiter qu'ils purifient leur société en se débarrassant des Noirs.

Les facteurs de la réussite sont de trois ordres. D'autres sociétés de colonisation procèdent de la société mère et fondent trois établissements, à Bassa Cove, Sinoé, et au cap des Palmes — ce dernier, appelé Maryland au Libéria, ne s'incorporant au territoire national qu'en 1856. La gestion reste autonome, subordonnant les sociétés américaines aux établissements, et non l'inverse. La population se montre courageuse dans un milieu hostile sur les plans écologique et politique. Les terres ne sont pas excellentes et ont d'ailleurs été travaillées suivant des méthodes archaïques. Affaires et capitaux manquent, et le travail libre est cher. Mais il existe des ingénieurs qui savent construire en dur. Les implantations sur la côte chassent les négriers et font cesser la traite. Le but philanthropique et colonisateur est atteint. Le deuxième facteur est celui de la valeur individuelle des dirigeants. Éduqués dans la religion et la culture anglo-saxonnes, bien adaptés au milieu choisi mais réalistes, ils fondent un embryon de conscience nationale. La Constitution apportée des États-Unis par Thomas Buchanan en 1839 est remodelée et adaptée au cas particulier du Libéria. John B. Russwurm, gouverneur du Maryland de 1836 à 1851, fait naître cette terre où le racisme ne peut exister. J. J. Roberts, gouverneur du Libéria en 1841, et ensuite président de 1847 à 1856, agit en homme d'État. Les superstructures sont en place pour une indépendance de fait.

Une contestation anglaise de l'existence juridique du pays conduit à l'indépendance de droit. Commerçants et marins britanniques récusent les attributs de la souveraineté manifestée par Monrovia : contrôle de l'activité économique, taxation, pavillon national. Le différend d'origine économique reçoit une réponse de la diplomatie internationale lorsque les États-Unis éclairent la Grande-Bretagne sur la nature de leurs rapports avec les établissements. Le Libéria n'est pas colonie américaine, même s'il a le soutien des États-Unis. C'est l'œuvre du gouverneur Roberts d'amener les colons à surmonter leur pusillanimité et à prouver leur maturité politique. Une simple, mais péremptoire, déclaration d'indépendance inscrit le Libéria parmi les pouvoirs souverains, le 26 juillet 1847. La première république africaine était née, dont la Constitution, établissant les trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, accorde la nationalité aux seuls citoyens de race noire. Vers 1860, 6 000 d'entre eux étaient des esclaves émancipés, 5 700 des esclaves libérés par la croisière américaine, 4 500 étaient nés libres aux États-Unis, 1 000 avaient racheté leur liberté. La République avait encore à s'affirmer sur son propre sol, à combattre le système français de recrutement « d'engagés libres », à défendre ses frontières, à s'étendre⁴⁰. Cela, c'est déjà le futur.

40. P. J. Staudenraus, 1961 ; J.-C. Nardin, 1965, p. 96-144.

Pour cette période, il ne semble pas qu'on puisse parler d'un relatif développement économique du Libéria comparable à celui de la Sierra Leone. Le Français Édouard Bouët-Willaumez, commandant la croisière de répression de la traite, passe à plusieurs reprises le long de la côte libérienne. Il est frappé par la pauvreté de ses habitants⁴¹. Ce jugement d'ordre économique contraste avec le jugement qualitatif prononcé à la même époque par l'Américain Horatio Bridge, selon lequel le Libéria pouvait être considéré comme « le paradis de l'homme noir »⁴². Mais chacune de ces opinions est marquée par la personnalité de l'homme qui la profère : jugements de Blancs de plus en plus imbus de mentalité colonisatrice. Il reste que, en termes de signification historique, il serait probablement irrationnel, et sûrement anachronique, de présenter les expériences de la Sierra Leone et du Libéria au XIX^e siècle comme des éléments précurseurs des mouvements de libération du XX^e siècle. En soi, déjà l'idée que de nouvelles nations africaines peuvent être créées sur une côte ravagée par deux cent cinquante ans d'une traite négrière effrénée et la réalisation de cette idée constituent des événements considérables.

Point de départ de conditions différentes, les expériences de la Sierra Leone et du Libéria ne suffisent pas aux nouvelles générations abolitionnistes. Elles s'opposent sur les méthodes et les priorités à adopter pour démanteler l'esclavage américain ou la traite africaine. L'échec d'une colonisation philanthropique sur le Niger, patronnée par T. F. Buxton en 1841, provoque des critiques de l'insuccès abolitionniste et une dénonciation de la faillite globale de la répression. Combats d'arrière-garde, à contre-courant car, malgré les répugnances officielles, l'idée de sociétés de colonisation progresse dans les milieux privés. La côte au nord de l'équateur, en particulier, est largement ouverte aux innovations.

La protection du nouveau commerce

Les croisières navales sont bien moins attirées par l'action répressive que par leur mission de protection du commerce « légitime » des nationaux. Dès les premières décennies du XIX^e siècle, la côte pourvoit aux demandes américaines, anglaises et françaises en produits naturels de l'Afrique. Ces achats s'accroissent. En 1838, le Français Bouët-Willaumez, futur gouverneur du Sénégal, précurseur de la colonisation, commande une exploration systématique des possibilités commerciales entre le Sénégal et le Gabon. Quoique de rendement faible, le commerce non négrier se développe parallèlement — pas concurremment — à la traite. La concurrence existe entre les nations occidentales qui définissent une répartition « informelle » des zones d'influence économique, tolérée par les dirigeants africains. La France prédomine au nord de la Sierra Leone, sur quelques

41. É. Bouët-Willaumez, 1846, chap. 4, p. 90-92.

42. H. Bridge, 1845, chap. 20.

points de la Côte d'Ivoire et du Gabon, où elle installe Libreville⁴³, à l'instar de Freetown. Américains et Européens viennent à la côte, tolérés dans ce qui, en fait, constitue un domaine économique anglais. C'est l'aube des changements. La modernité naissante à travers les révolutions technologiques et industrielles, en Angleterre et en France, en marche parmi d'autres nations, crée des besoins nouveaux. Vu de la côte, le principal est celui des corps gras, comme lubrifiant des machines, matière première du savon et des moyens d'éclairage. L'oléagineux africain prend place sur le marché occidental.

La côte avait toujours exporté l'huile de palme, mais en quantités infimes. L'importation en Angleterre passe de 982 tonnes en 1814, à 21 000 tonnes en 1844, plafonne une dizaine d'années et double ensuite vers 1870. La France en importait en moyenne 4 000 tonnes par an entre 1847 et 1856; 2 000 tonnes dans la décennie suivante. Elle compensait par l'importation moyenne annuelle de 8 000 tonnes d'arachide du Sénégal et de Sénégalie, plus 25 000 tonnes de noix de « touloucouna », pour la fabrication du savon de Marseille: en 1870, tout cela représentait 35 millions de francs-or. Ce qui a été longtemps un idéal abstrait et utopique — une alternative à la traite des esclaves et un remplaçant de l'homme comme valeur d'échange — s'est enfin matérialisé. Reste qu'il faut créer une production à l'échelle industrielle: elle est atteinte dans un délai aussi bref que celui qu'il fallut aux plantations cubaines ou brésiliennes pour atteindre le plein rendement en café et en sucre. Les grandes zones productrices rappellent celles des plus fortes exportations d'hommes, du Dahomey⁴⁴ aux rivières du delta du Niger et du Cameroun. L'une des conditions fondamentales de la conversion réside dans la mobilisation de la main-d'œuvre sur des terres de colonisation intérieure. Leur mode de production est certes esclavagiste, mais dans l'ordre social et économique africain. En fait, le réel développement de cette nouveauté économique n'interrompt pas immédiatement l'économie institutionnalisée: traite des esclaves et traite de l'huile coexistent. Un système d'échange plus vaste rayonne vers l'intérieur. Sur la côte, d'ailleurs, les agents habituels du commerce occidental détiennent toujours les moyens du marché. Sachant acheter, ils répartissent le crédit, répandent les instruments de paiement classiques, introduisent la monnaie métallique. L'élargissement du nombre des concurrents à l'activité économique entraîne des déplacements par contrainte, en sapant les équilibres internes⁴⁵. La mutation économique est accélérée par d'autres facteurs dénaturants, religieux et culturels, rarement très éloignés du politique, mais qui contribuent à la disparition de la traite.

Un petit nombre d'hommes et de femmes des missions catholiques et protestantes se font d'importants agents de la pénétration occidentale. Au Sénégal, préfecture apostolique vivant après la réoccupation française de

43. B. Schnapper, 1961; H. Brunschwig, 1963, notamment chap. 7, p. 19; E. M'Bokolo, 1981; H. Deschamps, 1965.

44. C. Coquery-Vidrovitch, 1971.

45. K. O. Dike, 1956; K. K. Nair, 1972, chap. 2.

1817, la mère Javouhey définit la fonction première de l'apostolat : former un clergé africain. L'éducation dispensée aux enfants des chrétiens et à quelques Africains non chrétiens échoue devant l'école coranique. L'islam grandit au cours du siècle.

En 1844, éduqué à l'expérience libérienne, Mgr Bessieux installe au Gabon la mission du Sacré-Cœur de Marie. Qualifiant les croyances locales de « ridicules inventions », il lutte, baptise, mais dispense peu d'enseignement, plus motivé par la conversion que par le converti. Le succès va à la mission américaine du révérend Wilson. À Dakar, dans la République lebu, les liens personnels et le respect de la culture — application de la consigne d'être « Nègre avec les Nègres »⁴⁶ — ne font pas oublier la spiritualité inadéquate de la mission qui la coupe du monde réel. Dépourvu de solutions pratiques, le missionnaire se sait peu de chose face à un islam fortement africanisé et diffusé. Il prévoit la formation d'élites, quitte à les déraciner ou les aliéner de leur culture. À Grand-Bassam, l'autorité africaine refuse la mission. À Ouidah, le vicariat apostolique confié aux Missions africaines de Lyon est érigé en 1868. Sa première école fonctionne en 1873, avec celle de Porto-Novo, déjà sous tutelle française.

Les idées de Buxton fermentent parmi les missions protestantes. Sur le terrain, la réussite de la Sierra Leone et des Africains libérés leur procure des propagandistes efficaces. Certains sont professionnels, comme Samuel Ajayi Crowther, qui, capturé à quinze ans et libéré, deviendra pasteur, évêque et bâtisseur de nation. D'autres pratiquent le commerce légitime. Les plus nombreux, émigrant vers leurs contrées d'origine, guident les missionnaires, leur ouvrant la voie. Ces derniers s'implantent sur le littoral, entre la Côte-de-l'Or et le Cameroun, à l'exception du royaume du Bénin, au sein de nations où le sentiment religieux est fort, mais politiquement confrontées aux « crises d'ajustement ». Ils arrivent à Badagri, en 1842, à Ouidah en 1843 et à Calabar en 1845. À l'intérieur, la tête de pont est la grande ville d'Abèkuta, dans le nouveau pays egba.

À l'inverse des missions catholiques, les missions protestantes recherchent l'influence temporelle. La christianisation est conçue comme un tout qui inclut éducation et culture, fonction socio-économique et choix politique. Elle répand l'anglais parlé et écrit, et le calcul dans des milieux préparés de longue date. Les techniques de l'architecture, l'imprimerie et la médecine sont enseignées par des spécialistes venus de la Sierra Leone. Le savoir appartient au peuple fréquentant la mission. Le bénéfice de la participation en fait des privilégiés. Mais ils vérifient les modèles inculqués à l'expérience supérieure des chefs locaux, qui n'approuvent pas unanimement. Certains, cependant, exhibent un occidentalisme de façade par le vêtement, l'habitation, la nourriture et la boisson, le mode de vie. L'objectif sociopolitique est de créer une classe moyenne, pour en dégager une élite. Formée aux schémas occidentaux, cette classe devrait normaliser et étendre le double

46. Cité par P. Brasseur, 1975a, p. 264, note 22; 1975b, p. 415-446.

courant commercial en provenance et à destination de la côte. La diffusion de la civilisation serait un résultat annexe, que le commerce de l'huile, limité aux transactions côtières, est incapable d'atteindre à lui seul⁴⁷.

Ainsi, bien ancrées dans le monde, les missions protestantes assument un rôle réformateur qui comprend l'ingérence dans les stratégies politiques et militaires. Les missionnaires d'Abokuta demandent à l'Angleterre d'établir une route vers la mer, afin d'accélérer les échanges — et la livraison du matériel de guerre. Ils appellent à l'assistance technique des militaires anglais contre les Dahoméens. À Calabar, leur influence dans les cités-États obtient, par contrat, la fin des traditions locales. Puissantes, les missions ne désavouent pas l'intrusion concurrentielle de l'administration occidentale, qu'elles contrebalancent en se ralliant ou en s'opposant au commerce établi. Vers 1850, un mouvement irréversible engage missions, commerce et administration politique dans un processus de protocolonisation effective. L'installation de consuls aux vues expansionnistes va de pair avec les blocus militaires et les protectorats. Pour la diplomatie internationale, les prétextes sont toujours la suppression radicale et définitive de la traite des esclaves. Les moyens humanitaires sont devenus instruments de puissance économique, militaire et politique.

Conclusion

Nous pouvons désormais dresser une sorte de chronologie de la disparition de la traite, en comprenant bien que, nulle part, cette disparition n'est absolument définitive tout au long de cette période.

La traite avait cessé dès 1824 au Sénégal et à Gorée, quartier général de la station navale française antiesclavagiste. L'influence et les progrès de la Sierra Leone devenaient bénéfiques dans cette région, vers 1830; toutefois, des opérations sporadiques continuaient sur les rio Pongo et Nuñez jusqu'aux années 1866-1867. En 1848-1850, le Libéria indépendant réclamait le concours des navires de guerre français contre les négriers internationaux, et se refusait à alimenter longtemps le système de traite déguisée sous l'appellation d'engagements libres. La Côte d'Ivoire et la Côte-de-l'Or avaient peu souffert de la traite illégale durant toute cette période; des chercheurs ivoiriens ont montré que si des courants de traite subsistent, ils ne sont pas destinés aux navires de la côte, mais à la satisfaction des besoins domestiques régionaux ou interrégionaux — les documents d'archives confirment cet état de choses. Plus à l'est, de Ouidah à Lagos, la situation était plus confuse. Des opérations de traite, ou des opérations d'engagements «libres», avaient encore lieu dans les années 1853-1855, et ce jusqu'en 1860. Dans certains cas, les Africains sont embarqués sur des navires à vapeur de très grande capacité — on cite le cas du *Nordaqui* déportant 1 600 esclaves, ce qu'on n'avait encore jamais vu. Cependant, les

47. J. F. A. Ajayi, 1969; K. K. Nair, 1972.



4.2. *Un groupe de femmes oromo à bord du HMS Daphne après leur libération d'un boutre négrier est-africain.*

[Source: G. L. Sullivan, *Dhow chasing in Zanzibar waters*, 1873, Frank Cass Publishers, Londres. Reproduit avec l'autorisation du Conseil d'administration de la Bibliothèque de l'Université de Cambridge. © Frank Cass Publishers.]



4.3. *Esclaves libérés sur le domaine de la Mission des universités à Mbweni, près de Zanzibar — Paiement des salaires.*

[Source: S. Miers, *Britain and the ending of the slave trade*, 1975, Londres, Longman. © The Illustrated London News Picture Library.]

efforts diplomatiques et les politiques coercitives de la France et de l'Angleterre aboutissaient à une forte restriction du trafic d'esclaves. Du Bénin au Gabon prévalait une politique de traités et d'occupation du sol, dont la conséquence était d'entraver sérieusement l'écoulement des esclaves. Le traité anglo-portugais de 1842, instaurant enfin la visite des navires négriers au sud de l'équateur, avait des effets analogues du Congo jusqu'à la colonie portugaise de l'Angola. Néanmoins, ce n'est que graduellement, à différentes vitesses selon la section de côte concernée, que la traite disparaît à peu près complètement entre 1860 et 1870.

En 1867, l'amiral français Fleuriot de Langle, en croisière d'inspection, se dit favorablement impressionné par ce qu'il avait vu, « à quelques exceptions près ». Du reste, son constat ne donne que plus de gravité au renouveau du trafic sur la côte orientale de l'Afrique. Dans les années 1860-1870, entre 30 000 et 35 000 esclaves arrivaient dans les ports dépendant de Zanzibar ; un certain nombre était retenu sur place pour travailler dans les plantations de girofliers. Le reste était expédié jusqu'en Somalie et à Oman, qui recevait, vers 1870, 13 000 esclaves par an dont un certain nombre partait vers le golfe Persique et la Perse, la Mésopotamie ou le Béloutchistan et les Indes⁴⁸. En 1873, un traité entre l'Angleterre et le sultan de Zanzibar introduisait le droit de visite, avec possibilité de capture des boutres arabes ; mais cela n'aura pas de bien grands effets — pas plus que n'en avait eu le traité anglo-portugais de 1842 sur le commerce d'esclaves du Mozambique vers les Comores et Madagascar. Sur ces immenses côtes, dans ces vastes territoires, la traite des esclaves ne disparaîtra vraiment qu'avec la mise en place des administrations coloniales, dit François Renault⁴⁹, c'est-à-dire bien après la fin de la traite atlantique. L'on peut probablement expliquer ce retard par le fait que le monde abolitionniste occidental n'avait pas été réellement sensibilisé aux effets de la traite arabe, avant que Livingstone ne les découvre au cours de ses explorations. Et il faut ajouter à cela le temps nécessaire aux prises de conscience.

Ainsi, antinomique aux topiques nationaux ou privés des esclavagistes occidentaux, la théorie abolitionniste introduit les processus mentaux d'identification de l'esclave africain à l'homme, et d'ouverture de l'Afrique au monde. Elle atteint ses objectifs vers 1870 : sauf exceptions, la traite atlantique prend fin. Or, ce résultat n'est pas l'œuvre unilatérale d'Occidentaux longtemps réfractaires, et encore à peine convaincus de l'intérêt des moyens mis au service de la morale universelle. D'une autre façon, l'effort est identiquement le même chez les Africains de l'hinterland et de la côte. Dans des conditions intérieures difficiles, ils assument, en même temps, la résistance à la désintégration économique et l'intégration rapide dans l'innovation. La réponse africaine — extrêmement rapide — à l'hypothèse abolitionniste relève d'une formidable faculté d'adaptation. Temporairement, le produit est aussi positif que celui des décisions occidentales. Quant à l'approche

48. F. Renault et S. Daget, 1980 ; R. Coupland, 1980.

49. F. Renault et S. Daget, 1980, p. 43-69.

nouvelle par les Occidentaux, elle procède de l'incapacité de l'homme blanc de supposer l'existence d'autres valeurs que les siennes. Son intérêt pour la civilisation africaine est celui d'un scientifique pour un échantillon de laboratoire. Sa bonne conscience, conséquence d'un siècle de combat abolitionniste, conduit l'Occident à imposer ses valeurs — y compris par la force, si besoin est. Tout n'y est pas négatif. Des mutations ont lieu, des fêlures apparaissent dans la structure, tant et si bien qu'elle se disloque ou s'effondre, dégageant la voie de l'avenir.